

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) ?



Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

L'assurance vie, un produit sur mesure

- 1 Se constituer et faire fructifier une épargne.**
- 2 Epargner dans un but précis.**
- 3 Préparer votre retraite complémentaire !**
- 4 Complétez vos revenus en profitant d'une fiscalité avantageuse !**
- 5 Une protection efficace.**
- 6 Des fonds qui restent disponibles.**
- 7 Assurer une prévoyance à ses proches.**
- 8 Bénéficier des performances de la Bourse.**
- 9 Transmettez votre patrimoine !**
- 10 Questions / Réponses.**

1 - Se constituer et faire fructifier une épargne.

L'assurance vie est souvent présentée comme "le placement favori des Français". C'est un instrument de gestion patrimoniale.

Se constituer et faire fructifier une épargne !

L'assurance-vie vous permet de vous constituer, sans contrainte et à votre rythme, une épargne qui reste disponible. En effectuant des versements programmés, il est possible de se constituer, régulièrement, une épargne en supprimant les risques d'entrée aux plus mauvais moments, ce qui permet d'investir sur des supports volatils, tout en écrétant les pics.

2 - Epargner dans un but précis.

Un projet immobilier en tête ?

Un gros achat, par exemple, le changement de voiture ? Les contrats d'assurance vie peuvent répondre à un objectif d'épargne et d'investissement à moyen ou long terme tout en offrant un choix de placements très diversifiés.

Les épargnants intéressés par de l'immobilier locatif, type loi Besson ou non, peuvent recourir à un contrat d'assurance vie adossé à un prêt in fine (lequel reporte à son échéance le remboursement du capital emprunté). Ce montage tout en grossissant les intérêts déductibles des revenus fonciers apporte un effet de levier considérable en matière de financement

3 - Préparer votre retraite complémentaire !

Constituez une retraite complémentaire par capitalisation qui sera le complément efficace de votre régime de retraite par répartition

4 - Complétez vos revenus avec sa fiscalité avantageuse !

Etant donné la fiscalité favorable applicable aux intérêts et plus-values en cas de retraits, l'assurance vie est idéale pour se constituer des revenus mensuels ou trimestriels et cela dès l'ouverture du contrat.

Soulignons qu'au delà de 8 ans de détention du contrat, l'imposition des intérêts et plus values constatées en cas de rachat partiel ou total est atténuée par l'application d'un abattement annuel de 4.600€ pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et de 9.200€ pour les couples soumis à imposition commune.

5 - Une protection efficace.

L'assurance vie peut être, aussi, une véritable réponse aux difficultés financières et au surendettement engendré par un licenciement, une invalidité. Dans ce cas, les retraits anticipés, motivés par des cas de force majeure, sont exonérés d'imposition même si le contrat n'a pas atteint une durée de huit ans.

6 - Des fonds qui restent disponibles.

A tout moment, il est possible de récupérer tout ou partie de ses fonds investis dans un contrat d'assurance vie. La plupart des contrats proposent des avances à hauteur de 60% à 80% de l'épargne disponible (sommes versées par l'assuré + intérêts et plus-values).

7 - Assurer une prévoyance à ses proches.

Les contrats d'assurance vie peuvent répondre à un objectif de protection. Certains contrats proposent différentes options de prévoyance. Ainsi, en est-il des contrats qui offrent des garanties complémentaires contre le risque de décès et/ou d'invalidité de l'assuré, par exemple, en versant au conjoint survivant ou aux enfants à charge ou, selon le cas, à l'assuré lui-même une rente ou un capital.

C'est, aussi le cas des contrats qui, moyennant une cotisation spécifique, prennent en charge le paiement des primes programmées en cas d'incapacité ou de décès de l'assuré. Enfin, il faut savoir que quelques contrats proposent des rentes dites dépendance. Il s'agit, généralement, d'un choix laissé à l'assuré à la sortie du contrat.

8 - Bénéficiaire des performances de la Bourse.

Pour profiter des différentes opportunités des marchés financiers selon son profil rendement / risque, l'assuré a le choix entre de nombreux contrats multi supports. Certains d'entre eux vont jusqu'à offrir plusieurs centaines de supports dont des profils gérés qui conviendront bien aux épargnants ne désirant pas s'investir dans la gestion de leurs placements.

9 - Transmettez votre patrimoine !

Instrument idéal pour organiser la transmission de son patrimoine dans des conditions fiscales privilégiées, un contrat d'assurance vie permet aux bénéficiaires de percevoir au décès de l'assuré le capital en exonération de droits de succession lorsque la somme ainsi transmise n'excède pas 152.500€ par bénéficiaire (un million de F).

Bien utilisée, l'assurance vie permet d'organiser à l'avance un partage de son patrimoine. Cette liberté permet de mettre en oeuvre une stratégie successorale conforme à ses volontés. Afin d'éviter toute surprise à ses proches il est possible de souscrire en leur faveur une garantie plancher ou une garantie plancher majorée.

Ces garanties permettent d'assurer aux bénéficiaires désignés dans le contrat qu'ils recevront, quoiqu'il arrive au moins les sommes investies par l'assuré, même, si entre temps, les chutes des marchés financiers ont fait descendre la valeur du contrat au jour du décès de l'assuré à une valeur moindre que le montant des sommes investies.

➤ Selon vos objectifs nous bâtirons ensemble le contrat le mieux adapté.

10 - Questions / Réponses.

Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais..



Les derniers messages de la rubrique placement :

- ▶ Compte à terme en cas de décès
- ▶ carte de retrait
- ▶ Perte financière lors du rachat d'une assurance-vie
- ▶ crack boursier et PEE
- ▶ ouverture de LDD en cas de non résidence en france

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.